

# L'Echo des Phynances.



Bulletin d'Information de la Section F.O – DGFIP DRESG et Services Nationaux Numéro seize

Toute l'actualité syndicale accessible de votre bureau ou domicile sur http://www.fo-dgfip-sd.fr/B31/

### **BILLET D'HUMEUR**



Nous vous remercions pour votre confiance.

Vous êtes nombreux à nous remercier pour nos prises de position que vous considérez comme étant raisonnables et responsables sur ce dossier qui nous concerne particulièrement puisque, comme vous, nous travaillons effectivement dans les différents services...et que nous y travaillerons en septembre prochain.

nous rendions compte Vous appréciez que objectivement des décisions lorsque celles-ci sont avérées car, comme vous, nous refusons les bruits de couloir et les rumeurs qui nuisent à un travail



serein. Nos élus locaux participent activement aux préparations siègent aux côtés des élus nationaux

aux groupes de travail à Bercy. A cet égard, nous nous sommes exprimés sur les points suivants:

Notre satisfaction que les grandes lignes de la scission soient fixées et que les questions internationales deviennent un enjeu majeur. Nous souhaitons disposer de moyens renforcés nécessaires pour lutter contre la fraude et l'évitement liés à la fiscalité internationale.

Notre revendication d'un alignement indemnitaire pour les agents des deux services à compétence nationale, sur le régime des directions spécialisées. Nul ne sera d'ailleurs surpris que FO DGFIP souhaite une augmentation des salaires notamment au regard de la montée probable des charges.

Vous pouvez donc naturellement compter sur nous pour défendre nos droits et nos missions. Ceci étant, si nous avons donc d'ors et déjà pris date,

nous savons que la période pré-électorale ne se prête évidemment pas à la prise de décision immédiate.

Au surplus, nous préférons travailler ce sujet avec nos représentants nationaux à Bercy et avec Madame Agnès Arcier, Directrice de la DRESG pour obtenir des résultats concrets plutôt que de risquer de fragiliser les négociations. C'est d'ailleurs dans ce même esprit que FO DGFIP n'appelle pas à des mesures de grève actuellement.

Nous étions deux et n'avions qu'un cœur.

François Villon - Rondeau \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Rencontre de vos représentants de Force Ouvrière avec Madame Arcier, le 27 février 2017.

Nous souhaitons une bonne installation à Madame Arcier qui dirige désormais notre Direction.

Nous nous sommes entretenus avec elle en soulignant nos prises de position revendications concernant l'avenir de la DRESG et que nous souhaitions un renforcement de la communication interne. Nous lui avons fait part de différents sujets concernant les services portant sur les difficultés que nous connaissons puisque nous travaillons dans ceux-ci mais également en émettant des propositions que nous portons en tant qu'agents et en tant que syndicalistes pour améliorer le fonctionnement de ceux-ci.

En ce qui nous concerne, nous souhaitons travailler d'une manière responsable et constructive avec la direction au service de notre Administration et de nos collègues car c'est ainsi que nous concevons le syndicalisme. Nous remercions Madame Arcier pour l'attention qu'elle a apporté à nos différentes observations.

Par référence à Alfred Jarry qui était un précurseur dans le domaine du surréalisme. Il aura imposé un nouveau mot à la langue ubuesque, qui renvoie à l'univers singulier de son héros (la gidouille verte, le voiturin à phynances, le crochet à nobles, le bâton à physique, le petit balai qu'on ne saurait dire, etc.), et qui qualifie par extension un monde absurde, grotesque, dominé par la bureaucratie et le bon plaisir des tyranneaux à la fois odieux et ridicules.

### L'essentiel du groupe de travail du 28 février 2017

### Service à compétence nationale - RH

Ce groupe faisait suite à celui du 23 janvier où nous avait été annoncée la scission de la DRESG en 2 Services à Compétence Nationale.

Nous ne sommes pas opposés par principe à cette réorganisation et les documents préparatoires apportent des réponses à des interrogations importantes des personnels.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà exprimé concernant les missions fiscales de la DRESG, les questions internationales deviennent un enjeu majeur de la lutte contre l'évitement fiscal. Les discussions relatives au SCN-RE étant devant nous. FO restera vigilant aussi bien dans l'intérêt, bien compris, des personnels que de la nécessaire valorisation extérieure de nos missions.



# Missions du SCN RH:

Le périmètre des missions du SCN-RH restera identique à celui de l'actuel Pôle Pilotage Ressources de la DRESG en matière de gestion de personnel, de budget et de logistique. La nouvelle direction fiscale créée bénéficiera des prestations du SCN- RH par convention de délégation de gestion. L'intégralité des emplois des divisions ressources (dont la formation professionnelle et la mission retraite) et de la division budget et logistique sont transférés vers le SCN-RH.

Les emplois afférents à la division stratégie et contrôle de gestion, soit 7 emplois (1 AFIPA, 1 IP, 2 A, 3 B dont le B programmeur) au TAGERFIP actuel, sont répartis en fonction des missions supports de cette division entre les deux directions. Les emplois provenant de la division transverse de la DRESG seront implantés au SCN RH pour devenir la division des affaires générales, du budget et de la logistique.



### Règles d'affectation :

Les deux nouveaux SCN seront effectivement mis en place à compter du 4 septembre 2017 et les changements d'affectations seront actés à cette date sous deux codes directions distincts. Tous les mouvements de personnels A, B et C prenant effet jusqu'au 1er septembre 2017 seront élaborés sur l'entité DRESG actuelle, selon les modalités actuelles. La scission de la DRESG n'entraîne ni changement de fonctions, ni nouvelle affectation géographique des agents.



Le directeur des ressources humaines a posé le principe selon lequel les missions ne changeant pas, l'indemnitaire restera identique. FO constate que, s'il n'y a pas de perte de rémunération, il n'y a pas non plus de revalorisation. En soulignant les sujétions particulières auxquelles sont actuellement soumis les agents et une montée en charge probable dans un futur proche, continue de revendiquer pour les agents des deux SCN un alignement sur le régime des directions spécialisées.

Ordonnance sur la mobilité des Fonctionnaires : Le gouvernement sourd face à la contestation unanime des syndicats



Lors du Conseil Commun de la Fonction Publique de mars 2017, la Ministre de la Fonction publique est passée en force pour imposer l'ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires.

Malgré le refus unanime des organisations syndicales, la Ministre n'a pas souhaité prendre en compte nos amendements et n'a pas modifié le texte initial.

Cette ordonnance est une attaque supplémentaire contre les statuts particuliers et cadres d'emploi des fonctionnaires avec l'annonce de cadres communs ou dispositions communes à des corps de différents versants de la Fonction publique (Etat, territorial, hospitalier).

De plus ce projet d'ordonnance va affaiblir les garanties offertes aux agents en cas de mobilité.

En effet l'ordonnance précise que "le seul changement de service, d'établissement public ou de département ministériel ne constitue pas un changement de situation de l'intéressé".

Ainsi, il en serait fini des CAP qui ne seraient consultées qu'en cas de changement de résidence administrative ou pour des mobilités soumises à des tableaux périodiques de mutation.

De fait, cela pourrait permettre aux employeurs publics de "balader" les agents d'un service à un autre. Pire cette absence de consultation des CAP pourrait être utilisée pour favoriser la mobilité forcée. FO continue d'exprimer sa totale opposition à ce projet d'ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires. Après le camouflet subi par la Ministre face à l'opposition unanime des organisations syndicales, FO en demande le retrait pur et simple.

# L'indépendance syndicale: Un véritable espoir pour les salariés

La fédération FO Fonctionnaires a tenu son Congrès à Arras du 13 au 17 mars 2017. Comme c'est le cas à chaque élection politique, FO ne donne aucune consigne de vote ni au 1er tour ni au 2ème tour, et ce quels que soient les candidats en lice. Cette indépendance explique également pourquoi nous ne commentons pas, ni ne réagissons aux différentes interventions des candidats à l'élection présidentielle. Cela reviendrait à prendre parti d'une certaine manière ou prendre le risque de voir nos réactions instrumentalisées. Cette indépendance syndicale est aussi la garantie d'une réelle force pour les salariés du public comme du privé. Cela permet à FO de porter ses revendications avec la même volonté et la même pression quel que soit le parti politique au pouvoir. C'est dans ce cadre que le Congrès a établi les résolutions revendicatives qui seront la feuille de route de FO fonctionnaires pour les 3 ans à venir, qui portent notamment sur la défense du Statut général, des statuts particuliers, élément incontournable de la fonction publique. Pour FO Fonctionnaires, la garantie de l'égalité des droits des usagers et des agents, source de cohésion sociale, c'est le Statut général des fonctionnaires qui portent l'ensemble des valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et laïcité.

# Nouvelles épreuves d'économie aux concours de la DGFIP

A l'occasion du Comité Technique de réseau dédié à la formation professionnelle du 16 janvier dernier, la Direction Générale a annoncé, en fin de séance, la mise en œuvre de deux mesures emblématiques de sa conception de la formation professionnelle en général et des concours en particulier. Elle entend dorénavant organiser simultanément les concours externe et interne. Elle décide de limiter à 5 les possibilités de se présenter à chaque concours.

Ces dispositions non concertées, sous couvert d'optimisation de moyens et d'économies d'échelle, constituent des attaques directes contre la promotion sociale des agents de la DGFiP.

En organisant le même jour les concours interne et externe, elle interdit de fait la composition à double titre et contraint les agents à un choix préjudiciable à leurs possibilités de promotion.

En limitant le nombre de présentation au concours, elle obère très directement la promotion interne des agents des finances publiques et remet en cause les orientations prises pour améliorer la parité femmes-hommes.

# Défendre les valeurs du Service Public, c'est défendre la République

En notre qualité de fonctionnaire, nous sommes appelés à respecter des principes et des règles déontologiques fortes qui s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre de la société démocratique qui nous est chère.

Ainsi, la neutralité est la garantie de l'équité entre les citoyens. C'est d'ailleurs également une valeur forte de Force Ouvrière, ce qui nous distingue d'autres organisations. Le secret professionnel est également un des fondements de notre travail. Nous sommes donc consternés lorsque nous constatons que des informations confidentielles peuvent se retrouver dans la presse que ce soient des informations fiscales ou d'autres natures et les dérives du secret de l'instruction sont une forte inquiétude.

Le respect des contribuables est aussi une garantie démocratique forte. Nous ne concevons pas les accusations arbitraires et encore moins publiques. Au contraire, nous sommes respectueux d'un traitement qui relève finalement de la présomption d'innocence et des droits inaliénables de tous à pouvoir se défendre. C'est ainsi que nous concevons notamment notre travail et nous pouvons en être fiers.

Nous refusons d'aller vers une société ou une personne - que ce soit un citoyen lambda ou une personnalité - pourrait être mise en cause, accusée, jugée, condamnée et exécutée le même jour. Nous refusons d'aller vers une société du soupçon, de la délation et des rumeurs qui est contraire à nos valeurs en tant que citoyens et en tant que fonctionnaires. La fonction publique est un pilier de la République et de la Démocratie. Nous, nous ne l'oublions pas

# **ÉPHÉMÉRIDE**

## 22 mars 1841 ... Loi sur le travail des enfants

Loi limitant le travail des enfants dans l'industrie. Interdiction du travail des enfants de moins de huit ans, limitation de la journée de travail à huit heures pour les 8-12 ans et à douze heures pour les 12-16 ans. Le travail de nuit (9 heures du soir-5 heures du matin) est interdit aux moins de 13 ans, et pour les plus âgés, deux heures comptent pour trois. Cette loi d'un genre nouveau en France ne concerne que les entreprises de moins de 20 ouvriers. Elle ne sera que très peu appliquée.

### 8 mars 2017... Journée internationale des droits des femmes

La Confédération FO pointe l'incohérence des diverses politiques publiques qui ont été menées ces dernières années en matière d'égalité professionnelle. Ainsi, FO considère que le désengagement de l'État au profit d'une régulation par le marché compromet les actions menées en faveur de l'égalité.

En effet, les pouvoirs publics ont notamment facilité le travail de nuit, du dimanche, le temps partiel, dilué la négociation de l'égalité, diminué l'indemnisation du congé parental...Pour Force Ouvrière il est temps de mener des politiques publiques qui soient pensées pour l'égalité professionnelle et non pour le marché. Comme il n'existe pas de droits acquis en matière sociale mais uniquement des droits conquis, FO revendique de continuer les conquêtes et de les défendre. C'est pourquoi FO s'associe à la campagne de la CES pour une augmentation générale des salaires. Pour avoir accès aux revendications de la confédération en matière d'égalité professionnelle, rendez-vous sur la plateforme revendicative de Force ouvrière sur le site :egalitepro.force-ouvriere.org.





Toute l'actualité de la consommation sur le site : http://www.afoc93.fr/





© Londres, le 11 juin 1942 le Général marche dans la rue en compagnie de Maurice Schumann. Abordé par deux Françaises qui, de toute évidence, pratiquent le plus vieux métier du monde, De Gaulle accepte de signer un autographe sur une photographie du chef de la France libre qu'une des deux dames a fait surgir de son sac. La dédicace restera dans la mémoire de Schumann : '' À madame X..., qui a travaillé pour l'entente cordiale ''.

© Les événements qui secouent la France depuis le début du mois de mai 1968, s'aggravent à partir du 13 lorsque les grèves paralysent le pays. De retour en France, à la sortie du conseil des ministres du 19 mai, il lâche: 'La réforme, oui, la chienlit, non '.

L'allocution du général prononcée le 24 mai livre sa vision de la crise: il se déclare prêt à opérer les réformes nécessaires autour de la notion de participation de tous aux activités qui les concernent, dans le monde universitaire comme dans celui de l'entreprise ou de la société.